



COVID19 : Compte-rendu de l'audioconférence organisée entre le DGAL et les organisations syndicales du CTS DGAL le 07/05/2020

Participants

DGAL : Bruno FERREIRA / Loïc EVAÏN / Céline RAOULX
AT : Françoise KREMER / Isabelle GUERRY / Jacky LABORIEUX
FO : Patrice CHASSET
FSU : Mathilde LEYGNAC
CFDT : Richard BORDEAU/ Etienne GEOFFROY

Gestion des effectifs :

Période du 11/05 au 18/05 :

La situation existante avant le 11/05 est maintenue. Les agents restent sous le régime de travail dans lequel ils se trouvent (ASA ou télétravail) avec un effectif minimal sur le site de Vaugirard : 4 personnes par jour en présentiel à la DGAL : direction, secrétariat mutualisé et agents de la MAG

Cette période de transition sera mise à profit pour réaliser des travaux de préparation du site de Vaugirard aux fins d'une reprise du travail en présentiel dans des conditions de sécurité acceptables. Ces travaux concernent notamment les points suivants

- Installation de distributeurs de serviettes en papier notamment dans les toilettes
- Préparation et réorganisation des bureaux
- Marquages (sol, ascenseurs, etc.)
- Distributeurs de solution hydroalcoolique
- Gestion des masques chirurgicaux (objectif : 2 par jour par agent se rendant sur site)
- Nettoyage approfondi des locaux et des postes de travail.

Période du 18/05 à fin mai :

L'objectif affiché par la direction est de continuer au maximum le télétravail et donc de limiter le plus possible le travail en présentiel sur le site de Vaugirard.

Le DGAL a rappelé que le fait de rester chez soi est utile à la sécurité de tous, y compris de la communauté de travail.

Personnes en ASA (à ce jour 17 à 20 agents par jour à la DGAL)

- Statu quo : c'est particulièrement le cas pour les personnes vulnérables
 - Il est rappelé ici que les personnes travaillant une partie de la journée (en alternance par exemple avec la garde d'enfants) sont considérées en télétravail.
- Une évolution peut être prévue vers le télétravail pour les agents qui dans la période avant le 11/05 étaient en garde d'enfant, n'avaient pas d'ordinateur portable ou des missions non télétravaillables (modification de la charge de travail pour la rendre télétravaillable)

Pour les assistantes souhaitant sortir de la situation d'ASA, un élargissement de l'équipe du secrétariat mutualisé sera envisagé à leur demande. Des modalités de passage en télétravail (ex. récupération de dossiers sur place à partir du 18/05, voire de travail ponctuel sur place) pour la réintégration de la communauté de travail seront analysées.

Personnes en télétravail :

Pour les personnes ne disposant pas d'ordinateurs portables, des postes vont être livrés aux personnes concernées. Pour le moment la MAG a reçu 15 ordinateurs portables, moins que ce qui avait été demandé. Les postes sont en cours de préparation au niveau du SG (MAG et BIP).

Aucune demande d'ordinateur portable n'a été refusée mais une priorisation est mise en œuvre.

Pour les personnes disposant d'ordinateurs portables, des créneaux pour aller chercher du matériel ou des dossiers sur le site de Vaugirard vont être prévus. Parallèlement, des livraisons aux domiciles des agents vont être organisées pour la mise à disposition d'outils complémentaires (écrans, claviers, souris, etc.) visant notamment à faciliter le télétravail et à limiter le risque de survenue de troubles musculo-squelettiques. Il sera également possible pour les agents le souhaitant de récupérer leurs unités centrales.

Les demandes en équipement faites auprès de l'encadrement sont centralisées par la MAG (D. RIVOISI). Des mesures vont être mises en œuvre pour que les livraisons soient réalisées dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

IMPORTANT : pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, vous devez indiquer vos besoins en matériel pour le télétravail à votre hiérarchie.

Concernant les aspects juridiques du télétravail, aucune démarche n'est à faire pour le moment pour les agents.

Personnes en présentiel

Les agents concernés par le travail en présentiel sur le site de Vaugirard, au-delà de ceux déjà présents pendant la période de confinement, seront ceux qui en feront la demande à leur hiérarchie, en particulier ceux dont les conditions de télétravail en confinement sont difficiles.

Les modalités de travail sur place seront les suivantes :

- Un encadrant mutualisé à chaque étage pour des raisons de sécurité ;
- Un agenda de présence (fichier partagé) sera fixé à l'avance pour savoir qui est présent ;

- 2 masques chirurgicaux seront mis à disposition par agent par jour ;
- Une livraison de plateaux-repas froids depuis l'AURI (Barbet de Jouy) va être mise en place pour les agents sur place ; 3 plateaux types seront proposés : végétarien, viande, poisson.

Concernant les conditions de transport, des pistes sont étudiées pour améliorer la sécurité des agents et notamment l'augmentation du parc de stationnement vélo et l'élargissement des plages horaires, en s'assurant que les agents n'aient pas à rester sur place trop tard le soir et que des transports soient disponibles.

Pour les personnes qui sont confinées à plus de 100 km lieu de travail des attestations employeurs seront fournies au besoin pour le retour sur Paris.

Période à partir de début juin

Il y a peu de visibilité aujourd'hui.

Une question a été posée concernant la durée prévue de la période d'urgence et de la mise en œuvre des mesures de télétravail.

Une plus grande visibilité permettrait aux agents n'étant à Paris que pour le travail et donc n'y ayant qu'un pied à terre de ne pas payer un loyer inutilement.

Réponse DG : attente des éléments qui seront présentés par le premier ministre.

Application de l'ordonnance et congés

Pour les agents en ASA : l'ordonnance s'appliquera et des congés seront forcés.

Pour les agents en télétravail : une comptabilisation des congés (RTT/CA/journée transformée...) pris par les agents et des arrêts maladie pendant la période de confinement passée amène à une moyenne de 3 jours par agent. Ce nombre étant dans l'esprit de l'ordonnance, **il n'y aura pas d'imposition de prise de congés.**

Néanmoins, la direction encourage les agents à prendre des congés dans la période à venir à des fins de ménagement, dans le cadre néanmoins de l'assurance des missions essentielles. **A ce titre, il n'y aura aucune obligation de travail imposée aux agents pour la journée du vendredi 22 mai afin d'encourager tous les agents qui le souhaitent à poser un congé ce jour (pont de l'ascension).**

EQUITIME : les codes de congés spéciaux confinement et ASA ne sont pas encore opérationnels. Les demandes faites ne seront validées qu'a posteriori dans les conditions qui seront fixées par le SG sur la base du tableau de recensement de positions des agents remonté par les encadrants. Une note de service est attendue.

Pas de don de RTT possible vers les agents en ASA à ce stade.

Organisation du travail :

MAG :

La MAG étant très sollicitée, une priorisation des demandes est mise en œuvre et certaines peuvent être mises en attente. Pour toute demande urgente (et uniquement), il est nécessaire de mettre en copie de votre message Isabelle CENZATO.

C. RAOULX, S. VERRY sont en télétravail. D. RIVOISI et D. FLORENCE-PERRIN sont appelés à travailler aussi en présentiel.

Mise en place de nouvelles chartes courriers :

Les OS alertent la direction sur l'imposition d'une nouvelle charte graphique pendant le confinement qui génère un travail supplémentaire et démotive les équipes. Elle oblige à reprendre des courriers déjà en circulation selon la procédure parapheur pour changer la présentation et modifier des documents open office en word. La tâche est rendue plus difficile car les assistantes ne sont pas toutes équipées du matériel informatique nécessaire.

Réponse DG : A minima la nouvelle Marianne doit être insérée en haut et à gauche. L'utilisation des nouvelles polices et tailles se fera progressivement.

Priorisation des dossiers :

Les OS alertent la direction concernant certains dossiers qui ont été bloqués depuis 2 mois du fait de la priorisation sur le COVID 19.

Réponse DG : au-delà de l'assurance des missions essentielles, la reprise des autres dossiers sera fonction des capacités des services déconcentrés à réaliser la charge de travail liée. La priorité affichée est la reprogrammation des missions de 2020, l'adaptation des méthodes, vade-mecum et dialogues de gestion.

Par ailleurs, le DG tient à rappeler l'engagement fort de la communauté de travail et la continuité de service notamment sur les actions incitatives et particulièrement sur le soutien aux services déconcentrés.

Pour la réalisation des PSPC et des inspections, la direction générale mentionne que les modes d'organisation du travail ont vocation à être adaptés en fonction des effectifs et du souci de limitation de déplacement des agents en services déconcentrés sur place quand cela n'est pas nécessaire (réalisation d'inspections documentaires à distance par ex.). Les aspects de saisonnalité doivent être pris en compte : par ex. les contrôles en santé des végétaux ne peuvent parfois pas être reportés.

Aussi le DG souhaite promouvoir la révision des processus de travail notamment avec le développement des outils informatiques visant la réduction des réunions notamment en présentiel, des transports en facilitant les webinars par exemple. Il ne faut pas néanmoins que les liens de la communauté de travail en souffrent.

Poste de chef de cabinet à la DGAL

Besoin évalué correspondant à l'ancien poste d'adjoint au directeur général qui prévalait avant la RGPP : ce poste est focalisé sur la construction/mise en place d'outils de pilotage / management harmonisé pour la direction (ex. parapheur électronique, mise en place suivi de commandes du cabinet, valorisation des réponses aux élus, etc.). Ce poste vise à remplacer celui occupé par F. Stainer.

Le poste d'adjoint MAG qui sera sur le site de Vaugirard est lui rattaché fonctionnellement au SG. Ce poste a été publié pour prise de fonctions au 30 avril.

Restauration Vaugirard :

Le recrédit des sommes engagées auprès d'ELIOR est prévu. La question va être relancée auprès du SG/BASS.

Pas de délai de réouverture d'ELIOR prévu. Le BASS cherche toujours d'autres solutions à plus long terme que la livraison de plateaux par l'AURI, dont on ne sait pas si elle continuera à être assurée après le mois de mai. Le restaurant collectif Montparnasse Nord Pont fait toujours partie des pistes privilégiées mais n'est pas pertinente en termes de distance (20 à 30 min de marche pour un aller). Une autre solution serait de scinder la communauté de travail en répartissant les effectifs sur différents RIE plus proches.

L'octroi de tickets restaurant n'est pas une piste privilégiée mais pas fermée.

Le prochain point en complément de celui-ci est prévu jeudi prochain.